



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

PIDC PROGRAMME INTERNATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNICATION

CI-14/CONF.202/5
30 septembre 2014

Point de l'ordre du jour soumis à l'examen :

RAPPORT D'ETAPE SUR LES CONTRIBUTIONS DU PIDC AU PROCESSUS DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT POUR L'APRES-2015

NOTE D'INFORMATION

RÉSUMÉ

Le présent document fait le point sur les activités menées dans le cadre de l'Initiative pour un développement des médias axé sur le savoir, en mettant l'accent sur l'exploitation des connaissances acquises dans le cadre du soutien que le PIDC apporte aux médias pour plaider en faveur de l'inclusion de médias libres, indépendants et pluralistes dans le programme de développement pour l'après-2015.

RAPPORT D'ETAPE SUR LES CONTRIBUTIONS DU PIDC AU PROCESSUS DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT POUR L'APRES-2015

1. Généralités
2. Développement des médias dans le programme de développement pour l'après-2015
3. Conclusion
4. Action du Conseil

1. GÉNÉRALITÉS

Le présent document a pour but d'informer le Conseil du PIDC sur les actions menées en réponse aux consultations en cours sur le programme de développement pour l'après-2015. Les Co-présidents du Groupe de travail ouvert (GTO) sur les objectifs de développement durable ont depuis proposé un ensemble de 17 objectifs assortis de cibles.

Les versions successives des documents du GTO correspondant aux présentations faites par l'UNESCO à l'Équipe d'appui technique du Groupe de travail ouvert des Nations Unies et aux activités connexes menées dans le cadre de l'Initiative pour le développement des médias axé sur le savoir intègrent des aspects de l'accès garanti du public à l'information et de la protection des libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux

– groupés en tant que cibles sous un éventuel objectif 16 qui vise à « promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives dans le cadre du développement durable, permettre un accès à la justice pour tous et mettre en place des institutions efficaces, responsables et inclusives à tous les niveaux »¹.

Bien que dans le document final du GTO ces aspects majeurs de la communication aient été conservés, la notion de « liberté des médias » en a été écartée. Le présent point sert donc en partie à appeler les États membres à plaider constamment et sans relâche pour intégrer les médias libres, indépendants et pluralistes comme objectif clé et indicateur du développement durable, en particulier maintenant que le processus entre résolument dans la phase des discussions au plan intérieur et au sein de l'Assemblée générale des Nations Unies.

2. DÉVELOPPEMENT DES MÉDIAS DANS LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT POUR L'APRÈS-2015

Dès 2013, le Secteur CI participait déjà au processus de consultation sur l'après-2015, pour lequel il avait produit un document de réflexion sur le rôle des médias dans le renforcement de la démocratie et du développement. Intitulé « Beyond 2015: Media as democracy and development »², ce document faisait partie de la contribution du Secteur au premier cycle des consultations électroniques « Le monde que nous voulons 2015 » menées en janvier 2013 pendant la Phase 1 : Quels devraient être les fondements de la gouvernance pour un agenda post-2015 ? Il peut être consulté ici : <http://www.worldwewant2015.org/node/273401>.

En interne, par l'intermédiaire du Bureau de la planification stratégique (BSP), le Secteur a présenté sa position, en vue de son éventuelle inclusion dans le document d'encadrement des Objectifs du Millénaire pour le développement, au Groupe de pilotage de la Consultation sur la viabilité environnementale post-2015, qui est coprésidée par le PNUD et le PNUE. Autre manifestation de la contribution intellectuelle du Secteur, la majeure partie de notre document de réflexion a été utilisée dans un document présenté par le Directeur du Bureau régional de l'UNESCO pour la science en Asie et dans le Pacifique à une table ronde intitulée « Agir davantage pour le développement durable : les médias peuvent-ils aider ? », organisée lors du Sommet des médias en Asie (2013) tenu à Manado. Des responsables gouvernementaux de haut niveau, y compris les Ministres indonésien et cambodgien de la communication et de l'information, plusieurs ambassadeurs et d'éminents spécialistes des médias, étaient présents à cette manifestation. À cet égard, il convient de rappeler que S. E. M. Susilo Bambang Yudhoyono, alors Président de l'Indonésie (où s'est tenu le Sommet des médias en Asie 2013), était l'un des co-Présidents du Groupe de personnalités de haut niveau chargé du programme de développement pour l'après-2015.

Le Bureau du PIDC a pris note de ce travail à sa 58^e réunion.

Il a été renforcé par la Conférence générale de l'UNESCO à sa 37^e session en novembre 2013. Dans sa résolution 64 intitulée « Participation de l'UNESCO aux préparatifs d'un agenda pour le développement post-2015 », la Conférence générale « recommande que l'agenda pour le développement post-2015 traduise l'importance de la promotion de la liberté d'expression et de l'accès universel au savoir et de sa préservation – grâce, notamment, aux médias en ligne et hors ligne libres, pluralistes et indépendants – en tant qu'éléments indispensables pour que les démocraties prospèrent et pour que la participation des citoyens soit encouragée »³.

¹ Voir Sustainable Development Knowledge Platform. 2014. *Outcome Document - Open Working Group on Sustainable Development Goals* : <http://sustainabledevelopment.un.org/focussdgs.html>. Consulté le 3/9/2014.

² http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/post2015/pdf/UNESCO_Media_Democracy_Development.pdf

³ <http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002261/226162e.pdf>

Le savoir acquis par le PIDC a en outre été pris en compte dans l'élaboration et l'adoption de la Déclaration de Paris émanant de la Conférence de la Journée mondiale de la liberté de la presse 2014 tenue au Siège de l'UNESCO. Cette déclaration établit également un lien entre le droit d'accès à l'information, l'indépendance des médias et la sécurité des journalistes d'une part et le programme de développement pour l'après-2015 d'autre part. La Directrice générale a ensuite écrit au Secrétaire général de l'ONU pour attirer son attention sur cette déclaration. Dans le cadre de ce processus, le Secrétariat du PIDC a élaboré un document de discussion pour expliquer pourquoi des médias libres, indépendants et pluralistes méritent une place centrale dans le programme de développement pour l'après-2015. Ce document accessible en ligne⁴ avance des arguments empiriques, de gouvernance et normatifs pour démontrer que des médias libres, indépendants et pluralistes sont un aspect majeur du développement durable en tant que processus fondé sur la participation du public et les interactions entre acteurs publics et privés.

Dans le cadre d'une manifestation associée, l'UNESCO a co-organisé avec le Forum mondial pour le développement des médias (FMMD), un organisme représentant plus de 200 acteurs du développement des médias, une réunion à Washington afin de préciser les cibles et de définir des indicateurs possibles pour les objectifs proposés par le Groupe de travail ouvert. Les conclusions de ces travaux ont ensuite été présentées à plusieurs États membres de l'ONU, à New York, et aux co-présidents du GTO préalablement aux 12^e et 13^e sessions.

La proposition au Groupe de travail ouvert des Nations Unies a en outre été associée à ce qui était alors le domaine prioritaire 19 « Sociétés pacifiques et non violentes, état de droit et institutions compétentes » de la cible « Promouvoir la liberté d'expression et des médias indépendants et pluralistes, ainsi que l'accès universel et inclusif à l'information et au savoir et leur préservation, à la fois en ligne et hors ligne ». Le texte d'accompagnement indiquait : « Pour l'UNESCO, la liberté d'expression et son corollaire qu'est la liberté de la presse et de l'information sont à la fois des droits fondamentaux et des éléments qui aident à atteindre les objectifs du programme de développement pour l'après-2015, y compris, par exemple, dans les domaines de la bonne gouvernance et de la lutte contre l'impunité, qui caractérisent les sociétés pacifiques fondées sur les droits humains et l'état de droit »⁵. Des cibles possibles et des indicateurs applicables utilisant des indicateurs pertinents pour l'UNESCO ont été élaborés dans un document de discussion⁶.

En outre, à l'occasion de la visite à l'UNESCO en 2014 de Mme Amina Mohammed, la Conseillère spéciale du Secrétaire général de l'ONU pour la planification du développement après 2015, le Secteur a organisé une réunion où les questions relatives à la liberté des médias ont été abordées, notamment par une présentation à Mme Amina Mohammed des contributions significatives que le Secteur pourrait apporter au processus de consultation sur l'après-2015.

En août 2014, la conférence du Forum mondial des médias organisée conjointement par l'UNESCO et le Gouvernement indonésien a adopté la « feuille de route de Bali »⁷ appelant l'UNESCO et la communauté internationale à « approuver l'inclusion dans les objectifs de développement durable de la liberté d'expression, qui comprend la liberté de la presse et le droit de diffuser et de recevoir des informations, étant donné qu'il s'agit non seulement de droits fondamentaux mais aussi d'éléments moteurs dans le cadre des objectifs de développement durable et dans le programme de

⁴ Voir : http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/CI/CI/pdf/news/post_2015_agenda_brief.pdf.

⁵ Participation de l'UNESCO aux préparatifs d'un agenda pour le développement post-2015. Aperçu des objectifs et cibles proposés. Document 194 EX/14.INF.2, PARIS, 8 avril 2014. <http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002273/227355e.pdf>

⁶ Free, independent and pluralistic media in the post-2015 development agenda. Document de discussion. 15 mars 2014 :

http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/CI/CI/pdf/news/post_2015_agenda_brief.pdf

⁷ http://www.unesco.org/new/en/media-services/single-view/news/media_in_the_post_2015_development_agenda/#.VBXvc_mSwrc

développement au sens large ». Elle a également exhorté l'UNESCO et la communauté internationale « à favoriser une meilleure compréhension de l'importance de la liberté d'expression et des médias libres, indépendants et pluralistes, notamment de leur valeur en tant que fondements du développement durable, de la bonne gouvernance et de l'état de droit ». La feuille de route de Bali a été portée à l'attention du Secrétaire général de l'ONU par la Directrice générale de l'UNESCO.

Les actions en cours concernant le PIDC et le programme post-2015 incluent :

- La recherche d'une collaboration avec le Conseil de l'Europe et d'autres partenaires stratégiques dans le but de mener une étude sur la sécurité des journalistes comme possible indicateur de développement, étude dont les résultats pourraient éclairer le débat mené actuellement sur l'importance des données pour la mesure des objectifs de développement durable (ODD). Cette action s'appuie sur les indicateurs de développement des médias et ceux de la sécurité des journalistes.
- Le développement des relations du PIDC avec l'Association mondiale des journaux et des éditeurs de médias d'information (AMJ-IFRA) et l'Institut de la Banque mondiale afin d'y associer d'autres acteurs mondiaux, comme cela s'est passé avec le partenariat de l'UNESCO avec le Forum mondial pour le développement des médias (FMMD), qui représente plus de 200 acteurs du développement des médias appelant à inscrire les problématiques relatives aux médias dans tout nouveau programme de développement durable.

3. CONCLUSION

En contribuant par des données empiriques aux consultations en cours sur le développement durable après 2015, le PIDC dispose d'une occasion de montrer son leadership intellectuel mondial s'agissant du rôle de médias libres, indépendants et pluralistes comme moteurs du développement humain. L'accent placé sur le *savoir* pourrait permettre aux acteurs internationaux du développement des médias de devenir plus visibles auprès des principaux architectes de la politique de développement et enrichir ainsi le débat en cours sur le développement de médias durables.

4. ACTION DU CONSEIL

Le Conseil, après avoir discuté le présent document, souhaitera peut-être :

- Saluer le rapport d'étape et encourager le PIDC à poursuivre sa contribution à l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015.